

# LE CODE DE DÉONTOLOGIE EN « NEURO-ACTIV COACHING® »

## #1 - PHILOSOPHIE DU COACHING

Le travail du Coach est de :

- créer une relation de confiance avec le client, basée sur une éthique et un professionnalisme irréprochables
- aider à découvrir, explorer et clarifier les véritables problématiques du client et ce qu'il veut réellement obtenir comme changement dans sa vie personnelle et/ou professionnelle
- encourager le client à devenir autonome et responsable dans son processus vers l'atteinte de ses objectifs
- aider le client à trouver ses propres solutions et stratégies
- co-crée des changements « écologiques » durables dans le temps, qui facilitent l'épanouissement personnel et professionnel du client

## #2 - DEFINITION DU COACHING

Le coaching est un accompagnement personnalisé, structuré et professionnel, qui permet au client d'obtenir des résultats significatifs, mesurables et vérifiables dans sa vie personnelle et professionnelle et qui soient durables dans le temps.

Le client choisit la problématique sur laquelle il souhaite avancer et le coach y contribue par son attitude (posture de coach), sa méthodologie et ses techniques, son écoute active, sa bienveillance et sa neutralité, ses observations et son questionnement précis et efficace.

Cette interaction facilite les changements et les prises de conscience du client qui conduisent ensuite à des prises de décisions et des passages à l'action vers l'atteinte des objectifs.

Coacher, c'est accompagner le client à passer d'une situation actuelle à une situation désirée en l'aidant à mobiliser ses ressources internes et externes nécessaires au changement et à dépasser ses obstacles éventuels, tout en respectant son équilibre interne et externe.

Les coachs qui exercent avec le « **Neuro-Activ Coaching®** » savent et respectent le fait que les résultats proviennent des intentions du client, de ses propres décisions et actions, avec le soutien bienveillant et professionnel du coach dans le déroulement du processus de coaching.

## #3 CONDUITE PROFESSIONNELLE DU COACH

1- Le coach se conduira de manière éthique et professionnelle afin de donner une image positive de la profession de coach et s'abstiendra de comportements ou de déclarations qui pourraient porter préjudice à l'image de la profession de coach et à sa reconnaissance.

2- Le coach ne fera pas volontairement de déclarations publiques qui soient fausses ou trompeuses, ni de fausses promesses dans quelque document que ce soit se rapportant à la profession de coach.

3- Le coach respectera les diverses approches de coaching. Il traitera avec respect les travaux et les contributions de tiers et ne les présentera pas comme siens.

4- En toutes circonstances, le coach cherchera à reconnaître les incidences personnelles qui pourraient influencer, entrer en conflit ou interférer avec la performance de son coaching ou ses relations professionnelles.

Quand les faits ou les circonstances l'imposent, il cherchera rapidement une assistance professionnelle et déterminera l'action à suivre, y compris si cela est approprié de suspendre ou de terminer ses relations de coaching.

5- Avec diligence le coach respectera le travail effectué en rapport avec la pratique du coaching d'une façon qui assure la confidentialité et satisfait toutes les lois en vigueur.

6- Le coach se tiendra responsable de déterminer les limites claires, pertinentes et culturellement adaptées qui déterminent quelque contact physique qu'il puisse avoir avec le client.

7- Le coach n'engagera aucune relation intime ou personnelle avec aucun client.

8- Le coach construira des accords clairs et honorera tous les accords pris dans le contexte de relations professionnelles de coaching.

9- Le coach s'assurera que préalablement à toute prestation de coaching, son client comprend la nature du coaching, le cadre de la confidentialité, les accords financiers et les autres termes du contrat de coaching.

10- Le coach identifiera avec précision ses qualifications, son savoir-faire et son expérience de coach.

11- Le coach n'exploitera pas en connaissance de cause quelque aspect de la relation coach-client à son profit ou à son avantage personnel, professionnel ou financier.

12- Le coach respectera le droit du client de terminer le coaching en quelque point du processus.

13- S'il croit que le client serait mieux accompagné par un autre coach, ou par une autre ressource, le coach encouragera le client à entreprendre ce changement.

14- Le coach suggèrera que son client s'oriente vers les services d'autres professionnels lorsque cela apparaît pertinent ou nécessaire.

15- Le coach prendra toutes les mesures utiles pour informer les autorités compétentes dans le cas où son client déclarerait une intention de mettre en danger lui-même ou des tiers.

# LA CHARTE ÉTHIQUE ET QUALITÉ EN « NEURO-ACTIV COACHING® »

Voici la charte qualité en « Neuro-Activ Coaching® » : elle s'applique à la fois aux formations qui vous sont dispensées ainsi qu'aux professionnels du coaching formés, qui ensuite font partie de la fédération des Coachs certifiés « Neuro-Activ Coaching® ».

## PREAMBULE

Personne ne détient la vérité absolue : ni formateur, ni coach.

La formation et le coaching ne sont pas utilisés pour démontrer quelconque dogme ou vérité absolue, ce sont simplement des moyens pour faciliter la vie de chacun et pour aider les personnes le souhaitant à effectuer les changements qu'elles désirent dans leur vie personnelle et/ou professionnelle ou accompagner d'autres personnes à le faire.

Voici les points essentiels, en terme de qualité et d'éthique, appliqués en « Neuro-Activ Coaching® » en plus du code de déontologie :

### #1 - PROFESSIONNALISME

Gérer ses émotions, son attitude et appliquer les outils avec efficacité et réalisme en dehors de toute improvisation ou expérimentation. Avoir travaillé sur soi et continuer à le faire de façon régulière. Faire régulièrement appel à la supervision et/ou à l'intervision.

### #2 – POSTURE DE COACH ET D'APPRENANT

Faire preuve de neutralité, non-jugement et bienveillance envers les autres, que ce soit en formation ou en tant que professionnel du coaching. Respecter le point de vue et les constructions mentales de l'autre sans chercher à imposer ses propres idées ou ses propres points de vue.

### #3 – SECRET PROFESSIONNEL

Respecter la confidentialité de la vie des autres, que ce soit en formation ou dans l'exercice de sa profession de coach ou de formateur.

### #4 - EFFICACITE

Travailler et pratiquer sans cesse de manière à être en permanence au meilleur de son efficacité avec ses clients pour une qualité de service optimale.

Reconnaître lorsque la situation est trop difficile et faire le nécessaire (recommander un professionnel plus adapté ou plus expérimenté à la personne concernée).

## #5 – HUMILITE ET INTEGRITE

Faire preuve d'humilité dans son attitude et ses relations avec les autres, que ce soit en formation ou dans l'exercice de sa profession de Coach.

Rester intègre et suivre de manière irréprochable le code de déontologie, la charte qualité et les fondements de la profession de Coach pour rester un professionnel exemplaire et donner une image valorisante de la profession de Coach. Faire preuve de congruence entre ses pensées, ses paroles et ses actions.

## #6 – ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE

Faire le maximum pour faciliter l'autonomie du client lors du travail en coaching. Accompagner l'autre à devenir responsable est la priorité en coaching et c'est une condition essentielle pour l'atteinte des objectifs.

La priorité n'est pas aux objectifs financiers et professionnels du Coach mais au développement du client et à son autonomie.

## #7 – MAINTENIR UNE DEMARCHE PRAGMATIQUE

Continuer et se limiter à n'utiliser que des outils, modèles et techniques ayant fait leurs preuves, reconnues dans le monde du coaching et du développement personnel. S'interdire d'utiliser des méthodes d'apparence non fondées sur des paradigmes scientifiques ou ésotériques sans en connaître le bien fondé, les origines et les résultats habituels.

Il est essentiel pour le sérieux de la profession de Coach d'éviter toute dérive "sectaire".

## #8 – RESPECT DE L'IDENTITE DE COACH

Continuer à donner une bonne image du « Neuro-Activ Coaching® » et n'utiliser des matériaux concernant le « Neuro-Activ Coaching® » qu'avec l'accord et la recommandation du ou des responsables de votre réseau local de coachs.

Il est recommandé au coach membre de la Fédération d'utiliser les supports proposés par la Fédération (modèles d'ateliers de découverte du coaching par exemple, logos, etc.) afin de garantir un niveau d'excellence et de qualité, notamment dans vos débuts.

En cas de doute, souvenez-vous que le terme « **Neuro-Activ Coaching®** » est une marque déposée et qu'il est toujours préférable de travailler en collaboration avec ses superviseurs, pour plus d'efficacité et d'échanges.

En signant cette charte, le coach s'interdit de mélanger publiquement dans des actions ou prestations ou services le « **Neuro-Activ Coaching®** » avec des approches non reconnues ou douteuses (demandez conseil en cas de doute) afin de préserver l'image positive et sérieuse de l'ensemble des personnes associées au « **Neuro-Activ Coaching®** ».

**Tout coach certifié s'engage à respecter le code de déontologie et la charte qualité.**